



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

DECLARATION DE L'ACAT – BURUNDI SUITE A L'INCENDIE DANS LA PRISON DE GITEGA

16 décembre 2021

Dans la matinée du 07 décembre 2021, ACAT – BURUNDI a appris avec consternation que la Prison de Gitega était en train de prendre feu et que les dégâts sont énormes en termes de vies humaines et matériels.

Un bilan officiel de 38 morts, dont 12 asphyxiés et 26 morts par brûlures profondes sur un nombre total de 1539 prisonniers a été dressé, quelques heures après, par le vice-président de la République M. Prosper BAZOMBANZA, à la tête d'une délégation des autorités étatiques et judiciaires sur les lieux du drame.

La même délégation gouvernementale, par le biais du vice-président de la République, a précipitamment affirmé que les installations électriques anarchiques sont la cause de l'incendie sans qu'il y ait des enquêtes approfondies pouvant aboutir à des résultats fiables.

ACAT – BURUNDI présente ses condoléances les plus attristées aux familles qui ont perdu les leurs et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Acat-Burundi déplore la négligence des autorités pénitentiaires dans la prévention de telles catastrophes dans la mesure où, les informations lui parvenues indiquent que la porte principale de la prison est fermée par deux cadenas dont l'un est gardé par la direction de la prison et l'autre par la police pénitentiaire alors que le personnel civil de la prison ne tient pas la garde de nuit.

Des sources concordantes dans la prison affirment en outre que l'incendie a commencé vers 04h00 du matin dans la chambre 4 du bloc communément appelé « KIBANDA » et qu'une explosion a été entendue et de là le feu qui a ravagé toute la prison.

Cette piste devait amener les autorités habilitées à diligenter une enquête indépendante sur l'origine de l'incendie, si du moins il y a la volonté du Gouvernement.

ACAT – BURUNDI condamne le comportement affiché par la Police qui assure la garde de la prison pour n'avoir pas ouvert très rapidement la porte principale de la prison pour permettre les détenus de s'en fuir. Il a fallu attendre un administratif de la prison pour autoriser les prisonniers de se mettre à l'abri du feu.

ACAT – BURUNDI regrette que la police nationale ait refusé l'accès sur les lieux des organisations humanitaires comme la CROIX ROUGE et MSF dans la fraîcheur des faits probablement pour éviter que la réalité des dégâts soit connue.



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

ACAT – BURUNDI a été profondément choquée de la façon dont les corps des victimes ont été enterrés dans la clandestinité et dans l'absence totale du respect des droits et de la dignité qui ont toujours caractérisés les Burundi lors de l'enterrement. En effet, les familles des victimes n'ont pas eu le droit d'enterrer les leurs et même d'accéder au lieu du drame pour rendre le dernier hommage à leurs proches, enterrés hâtivement et sans identification préalable dans la nuit du 07 décembre 2021.

En conséquence, ACAT – BURUNDI déplore le mépris des victimes affiché par la direction de la prison de Gitega lorsqu'elle refuse à leurs familles de rendre visite à leurs proches surtout les prisonniers politiques arguant que c'est dans l'objectif d'éviter la propagation du coronavirus alors que le personnel pénitentiaire sort et entrent dans la prison sans observer aucune mesure barrière.

ACAT – BURUNDI attire l'attention des autorités habilitées sur le risque de dégradation de la santé des survivants de la prison de Gitega qui ne connaît plus d'électricité au regard de l'effectif élevé des prisonniers dépassant largement la capacité d'accueil, l'hygiène dans la prison n'étant plus observée surtout pendant la nuit.

Au regard de ce qui précède, ACAT – BURUNDI rappelle que « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* »¹ et que « *Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie* »² d'où l'urgence d'une enquête judiciaire indépendante sur l'origine de l'incendie et ses conséquences sur le plan humain.

ACAT – BURUNDI rappelle également que les cas de décès survenus en prison figurent parmi les situations suscitant l'intervention des mécanismes internationaux comme celui du rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires qui intervient notamment en cas négligence, d'emploi de la force ainsi que des conditions dangereuses qui règnent dans les lieux de détention³.

ACAT – BURUNDI recommande :

Au Gouvernement du Burundi de :

- Ouvrir une enquête indépendante pour connaître la vraie cause de l'incendie et les dégâts ;
- Réserver une journée de deuil national en mémoire des victimes et permettre aux familles des victimes d'enterrer leurs proches avec dignité ;
- Désengorger les prisons surpeuplées en prévision des catastrophes similaires à celui de la prison de Gitega ;
- Réhabiliter dans les brefs délais de la prison de Gitega ;
- Permettre aux familles des survivants de rendre visite leurs proches sans exception aucune.

1 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

2 Pacte International relatif aux Droits Civils et politique

3 <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet11Rev.1fr.pdf>



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

Aux organisations de la société civile et les médias de :

- Continuer à mener objectivement leurs investigations sur l'origine de l'incendie de la prison de Gitega et ses dégâts sur le plan humain et matériel,
- Saisir en cas de nécessité les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme susceptibles d'amener les autorités burundaises à faire la lumière sur l'incendie meurtrier à la prison des Gitega.



Contact Presse :

Maître Ntiburumusi Jean-Claude
Responsable du Département Juridique
Téléphone : +32 492 512 827